



# VILLE DE LA TRONCHE

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

### TENIR NOS ENGAGEMENTS ET S'ADAPTER AUX CIRCONSTANCES SANITAIRES

Le rapport sur les orientations budgétaires 2021 est présenté au conseil municipal du lundi 1er février 2021. La municipalité expose dans ce rapport les perspectives financières et politiques pour l'année 2021, avec également des perspectives pour le mandat actuel qui s'achèvera en 2026.

#### **LE CONTEXTE NATIONAL**

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021 s'inscrit dans un contexte économique exceptionnel, et une crise sanitaire dont on ne connaît pas encore l'issue, même si les premières vaccinations ont commencé dans les derniers jours de décembre 2020. Le projet de budget s'appuie sur une prévision de croissance de +8% pour 2021 après une année 2020 en net recul (-10%) à cause de la crise sanitaire mondiale.

Après la mise en œuvre de mesures d'urgence d'une ampleur sans précédent pour atténuer l'impact de la crise sur les ménages, en particulier les plus vulnérables, les entreprises et l'emploi, le plan *France relance* annoncé le 3 septembre prévoit une enveloppe de 100 milliards d'euros pour accélérer et amplifier la reprise de l'activité et minimiser les effets de long terme de la crise, tout en renforçant la résilience de l'appareil productif et des services publics, en accélérant la transition numérique et environnementale, et en renforçant la solidarité envers les jeunes et les plus précaires.

Hors relance, le projet de loi de finances 2021 témoigne de la poursuite des efforts pour réinvestir dans la recherche et dans l'éducation, pour donner aux forces de sécurité et à la justice les moyens d'exercer pleinement leurs missions et pour transformer les politiques publiques et en accroître l'efficacité, avec une attention portée à la maîtrise de l'emploi public et à la sincérité de la budgétisation. Il traduit enfin l'attention portée à la déclinaison locale des politiques publiques, par la territorialisation des moyens de *France relance*, ainsi que le soutien fort annoncé aux collectivités territoriales, partenaires de l'État.

#### **LES COLLECTIVITES LOCALES**

La crise sanitaire est à l'origine d'une crise économique et sociale inédite. Les collectivités locales ont dû réagir rapidement aux exigences de sécurité sanitaire, de protection sociale et de soutien à l'économie locale. Sur le plan budgétaire cette crise a généré en 2020 une augmentation inattendue des dépenses et aussi une perte de recettes. L'impact de la crise sanitaire risque de se poursuivre sur les exercices futurs et il est pour le moment impossible de l'évaluer correctement.

#### **LES EVOLUTIONS DE LA FISCALITE LOCALE**

##### **1/ LES ENTREPRISES**

Dans le cadre du plan de relance, la Contribution foncière des entreprises (CFE) qui

est perçue uniquement par la métropole, et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) seront réduites de moitié pour les entreprises industrielles. Le manque à gagner des collectivités locales sera compensé intégralement par l'État, sur la base des taux de 2020. Si la collectivité augmente les taux, l'État ne compensera pas l'augmentation.

Pour La Tronche, il ne s'agit que du centre des traitements et de valorisation des déchets ménagers d'Athador, avec une recette de TFPB d'environ 900 000 € en 2020.

## 2/ LES MENAGES

La réforme de la fiscalité locale se poursuit avec une suppression complète de la taxe d'habitation (TH) en 2023. En 2020, 80% des contribuables ne paieront plus de TH (ils étaient 24% dans ce cas en 2018 et 76% en 2019). Pour les années suivantes, 86% de paieront plus de TH en 2021, 99% en 2022 et 100% en 2023. La TH sur les résidences secondaires est maintenue.

En 2021 communes vont percevoir la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). L'État équilibrera pour les communes la différence en plus ou en moins entre la recette de TH (taux de 2017, bases de 2020) et la ressource de la TFB du département, avec un Coefficient correcteur (Coco), qui sera figé une fois pour toutes. Pour La Tronche, le coefficient correcteur calculé en 2019 avec les bases de 2018 est de 0,937.

Pour les départements et les intercommunalités, la compensation se fera par des recettes de TVA transférées de l'État.

## 3/ BILAN POUR LES COMMUNES

En 2021, les communes conservent la taxe d'habitation (TH) pour 14% des contribuables ; la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires (sans pouvoir sur les taux jusqu'en 2022) ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ; la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), avec le transfert de la TFB départementale aux communes.

A titre indicatif avec les chiffres de 2020, sous réserve de l'ajustement du coefficient correcteur, et lorsque la TH des résidences principales aura disparu pour tous les contribuables, le taux communal de la TFPB pour La Tronche deviendrait : 26,84% (commune) +  $0,937 \times 15,9\%$  (coefficient correcteur x taux du département) = 41,74%. Les 15,9% du département compenseraient la TH, au coefficient correcteur près.

## LA METROPOLE GRENOBLE-ALPES

La métropole Grenoble-Alpes est particulièrement touchée par la crise sanitaire puisqu'une part importante de ses recettes vient de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). L'activité des entreprises a baissé et les recettes de la métropole vont donc baisser. Le versement mobilités, qui est la ressource principale du Syndicat des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG), va aussi baisser, à cause de la baisse d'activités des entreprises. Les communes sont moins touchées, car leurs recettes fiscales (taxe d'habitation et taxes foncières) ne sont pas liées à l'activité économique.

Par ailleurs par sa compétence dans le domaine de l'économie, la métropole a engagé dès le printemps 2020 des mesures financières de soutien aux entreprises en difficulté.

Les retards dus à la crise sanitaire, et ceux liés à la désignation de l'exécutif métropolitain au cours de l'été 2020, ont empêché la métropole de se doter d'une vision détaillée de ses objectifs jusqu'en 2026. Cette tâche sera réalisée en 2021. Les trois orientations principales de la métropole sont les suivantes : la transition écologique

et énergétique ; la solidarité sociale avec le soutien à l'emploi et aux communes ; le soutien à l'activité économique avec des investissements importants, de l'ordre de 200 M€ en 2021. Parmi les mesures importantes en 2021, on peut citer les suivantes :

- Reconduction des aides directes aux investissements des commerces et petites entreprises en soutien aux secteurs les plus affectés par la crise,
- Poursuite des aides aux particuliers de la Prime Air Bois et intensification du soutien au changement de véhicules
- Démolition et reconversion de la friche Allibert ainsi que travaux d'espaces publics autour de Grand Place dans le cadre du projet GrandAlpe
- Début des travaux d'Alpexpo et du Centre de Sciences
- Poursuite du soutien à la réalisation et la réhabilitation de logements sociaux
- Amplification des dispositifs MurMur
- Consolidation des interventions courantes sur l'espace public, les voiries et les ouvrages d'art ainsi que travaux A480 / Rondeau
- Réhabilitation du siège métropolitain

La coopération avec les intercommunalités voisines sera renforcée, pour les mobilités, la gestion des déchets, pour l'alimentation, la santé, le développement économique. Les retards cités ont conduit la métropole à retarder l'écriture de son rapport d'orientations budgétaires.

L'attribution de compensation (AC), reversée par la métropole à la ville de La Tronche, n'a pas changé en 2020 par rapport à 2019. Elle ne changera pas en 2021. Les perspectives actuelles de transfert de compétence des communes à la métropole ne concernent que l'éclairage public. Le Préfet en avait demandé le transfert mais celui-ci n'a pas été fait.

## LA COMMUNE

### Résultats financiers succincts de l'année 2020

L'ensemble des opérations financières pour 2020 n'est pas encore clos mais il est cependant possible de connaître les résultats approchés pour l'année 2020. Ils sont présentés dans les tableaux ci-dessous, avec l'évolution depuis 2014 (l'année 2014 est comptée sans les transferts financiers avec la Métropole liés à l'eau potable). Les résultats tiennent compte des opérations réelles et d'ordre. En 2017 les opérations d'ordre représentent 2025 k€ dont 1489 k€ liées aux cessions. Les opérations d'ordre augmentent aussi bien les dépenses que les recettes.

#### Fonctionnement

FONCTIONNEMENT	2014 Sans eau	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses	8712	8978	8500	9713	8096	7929	8160
Recettes	9328	9667	8719	10222	9075	8935	9000
Résultats année N	616	689	220	509	979	1006	840
Résultats année N-1	0	161	570	790	566	608	675
Résultats de clôture	616	850	790	1299	1545	1614	1426

Évolution des résultats de fonctionnement réalisés depuis 2014 en k€.

Chaque année, le résultat de clôture est affecté en partie au budget d'investissement de l'année suivante, et en partie au budget de fonctionnement de l'année suivante. La ligne *Résultats année N-1* du tableau ci-dessus correspond à la fraction du résultat de clôture de l'année N-1 affectée au budget de fonctionnement de l'année N.

La rigueur budgétaire imposée depuis le début du mandat avec la baisse des dotations de l'État, et la collaboration de tous les agents ont permis d'obtenir des résultats de fonctionnement en progression et de dégager un autofinancement important de l'investissement courant. En 2020, la crise sanitaire a dégradé les résultats de l'année. L'impact négatif a été évalué à 250 k€ environ (augmentation des dépenses et baisse de recettes). L'examen ultérieur du compte administratif 2020 permettra d'avoir plus de détails à ce sujet. Un exemple de déséquilibre en 2020 est le stationnement payant : les recettes ont chuté par suite des confinements et de l'arrêt des visites au CHU, alors que les agents chargés du contrôle ont continué bien évidemment à être rémunérés par la commune.

D'autres indicateurs sont intéressants pour définir les orientations budgétaires. Il s'agit des soldes intermédiaires de gestion dont l'évolution est retracée dans le tableau ci-dessous.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	8 883	9 062	8 672	8 678	9 046	8 913	8 569
Charges de fonctionnement courant	7 936	7 765	7 356	7 429	7 386	7 119	7 260
<b>Excédent brut courant</b>	<b>946</b>	<b>1 297</b>	<b>1 317</b>	<b>1 249</b>	<b>1 660</b>	<b>1 794</b>	<b>1 310</b>
produits exceptionnelles et financiers hors cession	340	63	33	41	9	49	29
charges exceptionnelles et financières hors intérêts	2	4	422	130	2	125	3
<b>solde exceptionnel</b>	<b>338</b>	<b>59</b>	<b>-389</b>	<b>-89</b>	<b>7</b>	<b>-77</b>	<b>26</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 285</b>	<b>1 356</b>	<b>928</b>	<b>1 160</b>	<b>1 667</b>	<b>1 717</b>	<b>1 335</b>
Intérêts de la dette	163	156	146	128	117	103	94
<b>Epargne brute</b>	<b>1 121</b>	<b>1 200</b>	<b>782</b>	<b>1 032</b>	<b>1 550</b>	<b>1 614</b>	<b>1 241</b>
capital de la dette	438	478	495	495	469	416	421
<b>Epargne nette</b>	<b>684</b>	<b>723</b>	<b>287</b>	<b>537</b>	<b>1 082</b>	<b>1 198</b>	<b>820</b>
<b>Epargne brute / Produits de fonctionnement</b>	<b>13%</b>	<b>13%</b>	<b>9%</b>	<b>12%</b>	<b>17%</b>	<b>18%</b>	<b>14%</b>

Évolution des soldes intermédiaires de gestion réalisés depuis 2014 en k€.

Il faut se souvenir de l'effet du transfert de la petite enfance au CCAS à partir de 2019 : baisse des produits de fonctionnement courant, baisse des charges de fonctionnement courant et donc hausse l'excédent brut courant. Mais la comparaison entre 2019 et 2020 se fait avec le même périmètre. Malgré la baisse des dotations, l'autofinancement a été rétabli à un bon niveau en 2018, et on constate une dégradation en 2020 due à la crise sanitaire. Le rapport de l'épargne brute aux produits de fonctionnement courant reste cependant à 14%, valeur significative d'une bonne gestion financière.

### Investissement

INVESTISSEMENT	2014 Sans eau	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses	2585	5300	1897	2370	1995	1542	1500
Recettes	2804	6504	1241	2445	1625	2024	2094
Résultats année N	219	1204	-656	75	-370	482	594
Résultats année N-1	-391	-172	1032	376	451	81	563
Résultats de clôture	-172	1032	376	451	81	563	1157

Évolution des résultats d'investissement réalisés depuis 2014 en k€.

En investissement, le solde 2020 est positif, avec des restes à réaliser importants, car la crise sanitaire a retardé certains travaux. Le détail sera présenté lors de l'examen

du compte administratif.

## **Orientations politiques pour 2021 et les années suivantes**

Le mandat 2020-2026 se place dans la continuité du précédent. Le budget 2021 est le premier préparé par la municipalité renouvelée, avec des engagements nouveaux pris devant les électrices et els électeurs. Ce rapport d'orientations budgétaires et l'occasion de rappeler ces engagements, dont certains commencent à se concrétiser.

Le premier thème est la transition écologique. C'est un thème transversal qui se déclinera en particulier dans le cadre du Plan climat air énergie de La Tronche, cohérent avec le Plan climat air énergie de la métropole, et le Plan de déplacements urbains de la métropole. Présence de la nature en ville, moindre imperméabilisation des sols, plantations d'arbres, économies d'énergie, qualité de l'air, aides aux mobilités actives et collectives des agents de la commune, aménagements de voirie pour les piétons et les cycles, limitation de l'étalement urbain à l'échelle métropolitaine avec une densification dans les secteurs avec des services et des transports en commun...

Le second thème est la solidarité et le lien social ? Thème transversal également et qui trouvera ses déclinaisons pour toutes les générations. Petite enfance, écoles, vie associative, soin aux personnes isolées et aux personnes âgées. C'est l'idée d'une maison des habitants que nous portons. Il s'agit aussi de construire des logements pour toutes et tous, de rendre accessibles les bâtiments publics, de favoriser le commerce de proximité, de prévenir la délinquance, de maintenir des liens avec tous nos partenaires institutionnels à La Tronche.

Le troisième thème est la participation citoyenne. Malgré la crise sanitaire qui empêche pour l'instant les réunions, nous voulons reprendre les rendez-vous de quartier, développer les instances d'information, de consultation ou de concertation. Avec la mise en place d'un budget participatif pour que des aménagements de proximité puissent être proposés collectivement.

Ces engagements qui constituent notre projet de mandat ne peuvent être possibles qu'avec la même gestion financière rigoureuse qui nous a permis de tenir notre engagement initial de ne pas augmenter le taux des impôts communaux entre 2014 et 2020, malgré les baisses de dotations de l'État. Malgré la réorganisation de la fiscalité locale, et malgré la crise sanitaire, nous aurons la même volonté de rigueur et de sobriété.

## **Orientations budgétaires pour 2021**

Comme les années passées, les principes de prudence seront utilisés pour construire le budget : ne pas surestimer les recettes, ne pas sous-estimer les dépenses.

### Les recettes de fonctionnement

#### *Recettes fiscales*

La municipalité fait le choix de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales. La taxe d'habitation en 2021 ne touchera que 14% des ménages environ, et les entreprises industrielles seront exonérées de la moitié de leur taxe foncière. On voit par ces deux mesures que les marges de manœuvre des communes se réduisent de toute façon.

On constate cependant que le produit des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) a augmenté de 3,7% en 2020 par rapport à 2019, plus que l'augmentation des bases décidées par l'État pour compenser l'inflation (0,9%). C'est l'effet

dynamique des constructions nouvelles à La Tronche, dont les nouveaux occupants contribuent aux recettes fiscales.

Pour le budget 2021, nous resterons prudents dans l'estimation des recettes fiscales, avec aussi l'incertitude constante du montant des droits de mutation, surtout en cette période de crise sanitaire qui donne aux ménages peu de visibilité sur l'avenir. Mais une augmentation des recettes permet de mettre en regard une augmentation des dépenses de services.

#### *Recettes des services*

Nous serons prudents également dans l'estimation des recettes des services. L'année 2020 a été marquée par une baisse de 300 k€ des recettes des services. Avec en particulier une baisse des recettes du stationnement (130 k€) sans contrepartie de baisse des dépenses ; une baisse des recettes de la restauration scolaire (107 k€), avec des dépenses en mois puisque le service n'a pas été assuré au printemps ; une baisse des recettes de la piscine (35 k€), avec une fréquentation réduite par les contraintes sanitaires, sans complète contrepartie de baisse des dépenses.

Pour le budget 2021, nous resterons prudents, avec l'espérance partagée par toutes et tous que les services puissent reprendre complètement.

#### *Recettes de dotations extérieures*

L'attribution de compensation de la métropole ne changera pas, ainsi qu'il a déjà été dit au chapitre de la métropole. Son montant est de 116 k€.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'État continue de baisser régulièrement d'environ 8% par an. En 2020, son montant était de 337 k€. Le produit attendu en 2021 est de 309 k€.

Il y a d'autres recettes de dotations extérieures comme la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité communautaire, qui prévues stables.

### Les dépenses de fonctionnement

#### *Dépenses courantes*

Les dépenses courantes de fonctionnement ont été impactées en 2020 par la crise sanitaire avec des baisses (repas des écoliers par exemple), presque compensées par des hausses : aménagement des postes de travail, achats de produits ménagers désinfectant, de gel hydro alcoolique, de masques. En 2021, ce type de dépenses liées à la crise sanitaire seront prévues au budget.

#### *Informatique*

Le déploiement de la gestion électronique des documents (GED), a commencé en 2015 par la dématérialisation des échanges comptables entre la commune et la trésorerie. Il s'est poursuivi avec la dématérialisation des marchés publics, des délibérations et actes administratifs (documents internes). Il se poursuivra avec la dématérialisation des documents externes (factures, courrier entrants, signatures,...). Du point de vue du fonctionnement, il s'agit essentiellement de dépenses de maintenances et de formation des agents.

#### *Masse salariale*

Il a fallu en 2020 adapter le service public et le travail des agents aux impératifs de la crise sanitaire. Pour améliorer le service public, en même temps que le bien-être au travail, nous avons mis en place le Compte Personnel de Formation qui est un outil permettant à l'agent qui le souhaite de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle dans ou hors la collectivité. Le parcours professionnel est accompagné par des formations pour renforcer certains métiers, pour donner les moyens aux encadrants de progresser dans leurs pratiques, de maîtriser leur positionnement et les

enjeux qui y sont liés.

La commune prévoit une augmentation des effectifs dès 2021, pour répondre aux objectifs politiques cités plus hauts. Ainsi, un emploi d'ingénieur a été créé, pour mettre en œuvre les mesures de transition écologique ; une personne sera recrutée pour renforcer l'équipe de la police municipale (lien social et sécurité). Des adaptations de postes sont à prévoir selon les départs en retraite ou retour de disponibilités de certains agents.

#### *Autres charges*

La subvention au CCAS est prévue à la hausse en 2021. L'objectif du CCAS est d'améliorer le service rendu avec une personne supplémentaire pour répondre aux besoins sociaux et une personne qui accompagne les personnes en précarité numérique. Cela répond aux objectifs politiques de solidarité et de renforcement du lien social.

La subvention aux associations tiendra compte de la subvention à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise pour des études concernant la prospective des besoins de places dans les écoles et les établissements d'accueil de jeunes enfants. Il sera tenu compte des besoins spécifiques des associations liés à la crise sanitaire. Des dépenses exceptionnelles seront inscrites au budget car la commune a plusieurs contentieux en urbanisme et doit inscrire obligatoirement des provisions pour risque (140 k€).

### Les recettes d'investissements

L'épargne dégagée du budget de fonctionnement détermine la capacité d'autofinancement des investissements. A l'autofinancement s'ajoutent les autres recettes d'investissements : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les subventions, la dotation aux amortissements. Malgré la baisse relative de l'autofinancement due à la crise sanitaire, les résultats positifs de 2020 devraient permettre de financer les investissements de 2021 sans emprunter. L'année 2021 sera en effet une année sans grands investissements, mais de multiples petits investissements, et la préparation des grands investissements à partir de 2022.

### Les dépenses d'investissements

#### *Informatique*

Avec le développement de la dématérialisation et du travail à distance, le système d'information est un enjeu stratégique pour la collectivité. C'est pourquoi la commune s'engage à moderniser, transformer et sécuriser ce dispositif. Face aux nouvelles menaces de piratage, il est urgent de réviser et de sécuriser davantage les serveurs de stockage et de sauvegardes des données et les mécanismes d'accès aux informations. Un investissement conséquent est à poursuivre chaque année.

#### *Autres dépenses*

Pour 2021, outre les dépenses récurrentes d'entretien du patrimoine, on peut citer les dépenses d'investissement à prévoir suivantes :

- Participation à l'extension de la Maison cantonale des personnes âgées
- Poursuite de la pose de caméras de vidéo-protection (carrefour des hôpitaux)
- Rénovation de l'éclairage public du carrefour des hôpitaux
- Création d'un passage piétons entre la Grande rue et la Route de Chartreuse
- Étude de mise en accessibilité et de rénovation de l'hôtel de ville
- Aménagement du parc de la Poste
- Travaux d'assainissement dans le secteur de l'Espace Doyen Gosse
- Poursuite de l'enlèvement du goudron du cimetière du Petit Sablon
- Bornes anti-moustiques

## Plan pluriannuel d'investissements (PPI)

2021 sera une année de réflexion et d'étude dans l'objectif de réaliser de gros travaux d'accessibilité et de rénovation. Dans le cadre de nos objectifs politiques, le plan pluriannuel d'investissements, présenté ci-dessous, permet de planifier les dépenses d'investissement dans les années prochaines. Des dépenses récurrentes d'entretien du patrimoine sont inscrites, de même que des dépenses régulières dans le cadre du Plan climat air énergie.

Les opérations suivantes sont à programmer : accessibilité et rénovation de l'hôtel de ville, poursuite de l'aménagement de la Grande rue, nouveau bâtiment pour la restauration scolaire, accessibilité et extension de l'Espace Doyen Gosse, aménagement du bâtiment du Cadran, solaire, rénovation du centre technique municipal et de locaux pour la police municipale, création d'une maison des habitants. En 2021, la commune pourra encore autofinancer ses investissements, mais elle devra recourir à l'emprunt pour réaliser l'ensemble du programme des prochaines années.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Investissement récurrent et budget participatif	1120	950	1000	1000	1000	1000
Mise en œuvre Plan climat air énergie	250	250	250	250	250	250
Grande rue et aménagements de voirie	350	145	50	100	100	100
Espace Doyen Gosse accessibilité et extension		20	1000			
Hôtel de ville et Faïencerie		50	1000	800		
Cadran solaire	190				300	
Centre technique, police municipale, maison des habitants			20	1200		
Restaurant scolaire				500	1000	
Accessibilité villa des Alpes villa Brise des Neiges						300
<b>TOTAL</b>	<b>1910</b>	<b>1415</b>	<b>3320</b>	<b>3850</b>	<b>2650</b>	<b>1650</b>

Plan pluriannuel d'investissements en k€

Le plan pluriannuel d'investissement sera mis à jour chaque année, compte tenu de l'évolution des choix de la municipalité.

## Etat de la dette

Le rapport d'orientation budgétaire est complété par l'information de l'état de la dette. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la dette est inférieure de 2212 k€ à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2014, malgré l'emprunt d'un million d'euros en 2015 qui a servi à financer les travaux de la place du Docteur Finaly. Un indicateur intéressant est le délai de désendettement qui est le rapport de l'encours de la dette à l'épargne brute, autrement dit la durée de désendettement si toute l'épargne était consacrée au remboursement des emprunts. Il est généralement admis qu'un délai de 10 à 12 ans est acceptable et qu'au delà de 15 ans, la situation est dangereuse. L'indicateur est très favorable pour la commune dont l'endettement est faible.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1 <sup>er</sup> janvier en k€	4 984	4 543	5 065	4 570	4 077	3 609	3194	2772
Épargne brute en k€	1 121	1 200	782	1 032	1 550	1572	1241	
Encours/épargne brute	4,4	3,8	6,5	4,4	2,6	2,3	2,6	

Évolution de l'encours de la dette depuis 2014 en k€.



Les perspectives d'évolution de la dette, sans emprunt supplémentaire, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Anuité	Intérêts	capital	capital restant
2014	628	191	437	4 543
2015	692	170	522	5 065
2016	643	148	495	4 570
2017	631	137	494	4 077
2018	590	122	467	3 609
2019	524	108	416	3 194
2020	516	94	421	2 772
2021	478	81	398	2 374
2022	461	68	393	1 981
2023	453	55	398	1 583
2024	445	41	404	1 179
2025	437	28	410	769
2026	262	15	247	523
2027	199	10	189	334
2028	132	6	126	208
2029	118	4	114	94
2030	83	1	82	12
2031	13	1	12	0
<b>total 2020-2031</b>		<b>405</b>	<b>3 194</b>	

Évolution de la dette depuis 2014, en k€.

On peut noter une baisse de 38 k€ de l'annuité de la dette entre 2020 et 2021, ce qui augmente un peu l'autofinancement des investissements.

## CONCLUSION

Ce rapport d'orientations budgétaires 2021 présente les éléments nécessaires à la construction du budget prévisionnel 2021 ainsi que les perspectives financières des prochaines années pour l'investissement. L'objectif est d'éclairer les membres du Conseil et de permettre le débat sur l'élément essentiel que sont les finances de notre commune.

Le contexte national est marqué par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Les marges de manœuvre des communes se réduisent, avec la disparition programmée de la taxe d'habitation, et la prise en charge par l'État de la moitié des taxes foncières des entreprises industrielles.

La commune souhaite poursuivre ses engagements pour la transition écologique et la solidarité sociale, malgré les incidences budgétaires de la crise sanitaire, et grâce aux efforts de rigueur de gestion et de sobriété qui seront poursuivis. Les taux des impôts communaux ne seront pas changés. L'accroissement des recettes fiscales dû au dynamisme des constructions nouvelles à La Tronche permet d'accroître les services rendus aux habitants. Il n'y aura pas de grand investissement en 2021, mais la préparation des projets d'envergures les années suivantes.